



Caissière accusée de fraude

Par **hourrap**, le 19/06/2025 à 13:51

Bonjour,rnrnMa fille, employée en CDD comme caissière dans un hypermarché, a été licenciée pour complicité de fraude.rnrnLa direction, en affirmant avoir des preuves avec la video surveillance, lui a notifié son licenciement immédiat, pour complicité de fraude avec des clients,rnrnIl y a dépôt de plainte contre elle.rnrnEst-ce que la direction peut aussi lui réclamer de l'argent pour dédommager le préjudice économique ?

Par **amajuris**, le 19/06/2025 à 14:27

bonjour,rnrnbien sur, la sanction pénale du vol n'interdit pas d'avoir à rembourser le montant du préjudice subi par le magasin.rnrnsalutations

Par **hourrap**, le 19/06/2025 à 14:50

Comment peuvent -ils prouver qu'ils auraient subi un préjudice financier de x euros ?

Par **amajuris**, le 19/06/2025 à 17:25

pour déposer une plainte pour vol, la direction du magasin doit savoir ce qui a été volé.

Par **Henriri**, le **20/06/2025** à **08:43**

Hello !rnrnHourrap si votre fille veut constester ce licenciement : rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137>rnrnA+